

COMMISSION DES ÉTUDES

Ordre du jour

Cinq cent quatre-vingt deuxième assemblée ordinaire, le 8 février 2022 à 9 heures

1. Points statutaires

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 578^e assemblée du 7 décembre 2021
 - 579^e assemblée du 14 décembre 2021
 - 580^e assemblée du 22 décembre 2021
 - 581^e assemblée du 7 janvier 2022
- 1.3 Affaires en découlant

2. Résolution en bloc

- 2.1 Nomination d'une direction intérimaire à l'Unité de programme en informatique et génie logiciel

3. Sujets pour adoption

- 3.1 Création et modification d'exigences de qualification pour l'enseignement (EQE)
- 3.2 Planification annuelle des évaluations décennales 2022-2023
- 3.3 Rapport annuel 2020-2021 sur l'état des chaires de recherche-innovation
- 3.4 Principes, objectifs et modalités d'attribution des dégrèvements d'enseignement à des fins de recherche et de création
- 3.5 Modalités académiques du trimestre d'hiver 2022

4. Sujets de réflexion stratégique

- 4.1 Enjeux académiques liés à la pandémie (verbal)
- 4.2 Réflexion sur les articles 5.13 du Règlement n° 5 des études de premier cycle et 4.12 du Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs concernant la modification d'inscription

5. Points d'information

- 5.1 Information de la rectrice
- 5.2 Registre des suivis
- 5.3 Période d'échanges et d'information

6. Dépôt de documents

- D.1 Modifications mineures de programmes et création de cours autorisées par le vice-recteur à la Vie académique
- D.2 Dépôt d'ententes DEC-BAC

Prochaine réunion régulière : 8 mars 2022, 9 h